

## ANNEXE 3.1

### LISTE NÉGATIVE DES IMPORTATIONS

N°	Description des articles	Nature de la restriction
1.	<p>Suif, gras ou huiles clarifiés, non clarifiés ou autrement traités, d'origine animale, incluant:</p> <p>i) Stéarine de saindoux, oléo-stéarine, stéarine de suif non émulsionnées ou mélangées ou préparées de quelque façon;</p> <p>ii) Huiles et gras de pied de boeuf provenant d'os ou de déchets;</p> <p>iii) Gras de volaille, clarifié ou extrait par solvant;</p> <p>iv) Gras et huile de poisson ou d'autre origine marine, raffinés ou non, excluant l'huile de foie de morue, l'huile de calmar ou un mélange des précédentes ou un mélange d'huile de poisson grasse contenant de l'acide eicosapentanoïque et de l'acide dé-cosa-hexanoïque; et</p> <p>v) Margarine, imitation de lard et autre gras comestibles préparés d'origine animale</p>	Importation non permise
2.	Présure d'animal	Importation non permise
3.	Animaux sauvages incluant leurs parties et leurs produits et l'ivoire	Importation non permise